

Fonds CAP 3RI

CCI HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

Le fonds d'investissement rev3 (CAP 3RI) réunit des acteurs financiers publics et privés, français et européens (Fonds européen de développement régional FEDER, Banque européenne d'investissement, Groupama Nord Est et Crédit Agricole Nord de France).

Il a pour objectif de financer des entreprises dont les projets sont liés aux priorités de la Troisième révolution industrielle (énergie renouvelable, gestion de l'énergie, mobilité intelligente, efficacité énergétique, économie circulaire).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Sont éligibles PME, ETI, Groupement d'employeurs - GE, filiale de grand groupe et les sociétés de projet à capital mixte ayant un siège social ou un établissement installé ou souhaitant s'installer en région Hauts-de-France.

Critères d'éligibilité

L'entreprise doit impérativement s'inscrire dans une opération de capital développement et le domaine d'activité de celle-ci ou son projet doit être en lien avec la Troisième révolution industrielle.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Les entreprises devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- projet structurant contribuant aux objectifs de la 3^{ème} Révolution Industrielle,
- opération de capital développement ou projets de création structurants (impliquant des investissements significatifs et/ou des créations d'emplois importantes),
- projet cohérent affichant une stratégie clairement définie et un plan d'affaires élaboré,
- projet favorisant la création d'emplois dans la région.

Pour quel financement ?

Sont concernées les opérations de capital développement ou projets de création structurants (impliquant des investissements significatifs et/ou des créations d'emplois importantes).

Ce fonds d'investissement intervient en fonds propres dans les entreprises régionales des Hauts-de-France porteuses de projets de développement au cœur de la 3^{ème} Révolution Industrielle.

Les financements envisagés sont :

- les actions ordinaires,
- les actions de préférence,
- les obligations convertibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Fonds d'investissement rev3 peut aller de 1 M€ à 3 M€ € sous forme d'une prise de participation au capital, et aller jusqu'à 10 000 000 € via le recours complémentaire aux fonds Nord Capital et Finorpa.

Il peut être de 0,5 M€ si un besoin complémentaire de 0,5 M€ est identifié à moins de 24 mois.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Energie
 - › Environnement

Organisme

CCI HAUTS-DE-FRANCE

Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France

- **CCI Hauts-de-France**
299 bd de Leeds
CS 90028
59031 LILLE Cedex
Téléphone : 03 20 63 79 79
Télécopie : 03 20 13 02 00
E-mail : ccideregion@hautsdefrance.cci.fr
Web : hautsdefrance.cci.fr

Liens

- [Site dédié la 3^{ème} révolution industrielle en hauts-de-France](#)